

Le Président du SYGOM,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 15 décembre 2020,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade **d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe** au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

Prénom et Nom	Grade actuel	Promouvable à compter du
M. GREBOVAL Stéphane	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2021

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.


**ARTICLE 3 :** Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au SYGOM.

Les Andelys, le 12 janvier 2021

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président  
Thibaut BEAUTE



**SYGOM**  
13, rue Lavoisier  
27700 LES ANDELYS  
Tél : 02 32 54 47 64  
Fax : 02 32 54 47 96  
Mél : contact@sygom.fr

Le Président du SYGOM,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 15 décembre 2020,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

Prénom et Nom	Grade actuel	Promouvable à compter du
M. CHARPENTIER Emmanuel	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2021

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53.

**ARTICLE 3 :** Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au SYGOM.

Les Andelys, le 12 janvier 2021

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président

Thibaut BEAUTE

SYGOM  
13, rue Lavoisier  
27700 LES ANDELYS  
Tél. : 02 32 54 47 64  
Fax : 02 32 54 47 96